

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Arts plastiques (510.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Mars 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts plastiques* (510.A0) donné au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 janvier 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 mai 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Diane de Grosbois, conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic, M^{me} Louise Savard, conseillère pédagogique au Cégep de Chicoutimi et M. Denis Le Bel, professeur d'arts plastiques au Cégep Marie-Victorin. Le comité était assisté de M. Bruno Fiset, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé dans la région de la Montérégie, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a été fondé en 1968. Il dispense quatre programmes préuniversitaires : *Sciences de la nature*, *Sciences humaines* (3 profils), *Arts et Lettres* (2 profils) et *Arts plastiques*. En formation technique, il offre onze programmes : *Technologie d'analyses biomédicales*, *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*, *Soins infirmiers*, *Techniques de génie mécanique*, *Technologie de l'électronique*, *Techniques de comptabilité et de gestion*, *Gestion de commerce*, *Techniques de bureautique*, *Techniques de l'informatique*, *Techniques de travail social* et *Design d'intérieur*. Il offre aussi une session d'accueil et d'intégration. À la session d'hiver 2006, le Collège accueille un peu plus de 2 300 élèves à la formation ordinaire.

Le programme *Arts plastiques* (510.A0) a été implanté à l'automne 2000 et est défini en objectifs et standards. Il comporte 58 $\frac{2}{3}$ unités dont 32 de formation spécifique. Aux huit buts généraux du programme, le Collège ajoute cinq objectifs de formation fondamentale découlant de son projet éducatif. Ces objectifs touchent l'acquisition d'une méthode de travail intellectuel et d'une formation en recherche documentaire, le développement d'habiletés d'analyse, de synthèse et de critique ainsi que la maîtrise de la langue maternelle et des habiletés mathématiques de base.

Le programme est actuellement offert dans 29 collèges. La clientèle étudiante au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour les années 2000 à 2004 est en moyenne de 65 élèves par année, majoritairement des filles. À la session d'hiver 2006, le programme compte 59 élèves, soit un peu plus de 2 % de la clientèle totale du Collège. Huit enseignants sont affectés à la formation spécifique du programme. Parmi eux, cinq ont un statut permanent. Un technicien, affecté à demi-temps au programme, offre le support technique à l'enseignement.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Un comité d'évaluation a été formé, conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège (PIEP). Composé de 6 personnes, ce comité avait la responsabilité de toutes les étapes de la démarche, de la rédaction du devis d'autoévaluation jusqu'à celle du rapport.

Six critères ont été retenus pour l'évaluation : la pertinence du programme, sa cohérence, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, les ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme ainsi que sa gestion. Le comité d'autoévaluation a identifié un ou des enjeux pour chacun des critères retenus. Le Collège a notamment voulu étudier la préparation des élèves aux études universitaires, la prise en compte de tous les objectifs du programme, la pertinence et la fréquentation des mesures d'aide ainsi que la satisfaction des usagers, les taux de réussite des cours de la formation générale et la gestion du programme. La période d'observation retenue se situe entre les années 2000 et 2004.

L'évaluation touche l'ensemble du programme. Les composantes de formation spécifique et de formation générale ont été étudiées. De plus, la démarche a permis la participation de la communauté. Les enseignants, tant de la formation spécifique que de la formation générale, s'y sont engagés activement. L'autoévaluation a été réalisée dans l'optique d'apporter des améliorations au programme.

Le rapport présente plusieurs points forts du programme ainsi que plusieurs aspects devant être améliorés. De façon à corriger ces derniers, le comité d'autoévaluation a formulé onze recommandations. Certaines d'entre elles ne sont toutefois pas appuyées par une analyse approfondie. De plus, certains choix méthodologiques pourraient être plus pertinents, notamment celui de comparer le taux d'admission à l'université des diplômés du programme à celui des diplômés des autres programmes du Collège plutôt qu'à ceux d'*Arts plastiques* pour l'ensemble du réseau. Le Collège, en mettant en œuvre les *tableaux sur la réussite scolaire*, s'est donné les moyens de réaliser de meilleures analyses. Ces tableaux permettent notamment de comparer la réussite scolaire des élèves du Collège à ceux du même programme dans l'ensemble du réseau. La Commission invite donc le Collège à approfondir l'analyse des données qu'il recueille lors de ses prochaines évaluations de programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège a voulu démontrer la pertinence du programme, notamment à partir des données relatives aux taux d'admission et d'inscription à l'université des diplômés du programme. La comparaison de ces taux avec les taux pour les diplômés de ses autres programmes ne lui permet toutefois pas de poser un jugement crédible quant à la pertinence du programme. Le Collège aurait eu avantage à comparer avec les taux des diplômés des collèges offrant le programme *Arts plastiques*. Les réponses des diplômés au sondage effectué pour l'autoévaluation apportent un meilleur éclairage. Les diplômés estiment qu'ils ont été bien préparés aux études universitaires. Ils croient toutefois, à l'instar des finissants consultés, que le programme devrait faire une place plus importante aux nouvelles technologies et plus particulièrement aux formes d'arts liées à la vidéo. Plusieurs diplômés dans leurs commentaires ont aussi exprimé le souhait que la formation fasse plus de place à l'art actuel. Le Collège a déjà réalisé certaines actions visant une meilleure intégration de la vidéo dans le cadre du programme, notamment par l'achat de nouvelles caméras. Les professeurs du programme ont également déterminé les cours où serait abordé l'art vidéo.

Le même sondage révèle que la presque totalité des diplômés qui étudient à l'université ont été admis dans le programme qui constituait leur premier choix. Les diplômés ont également indiqué que les résultats qu'ils obtiennent à l'université se situent dans la moyenne du groupe ou au-dessus.

Ces informations n'ont toutefois été recueillies que pour les besoins de l'autoévaluation du programme, le Collège n'ayant pas mis en œuvre de mécanismes formels de liaison avec les universités qui permettraient de suivre le cheminement universitaire de ses diplômés et l'identification, de façon continue, des besoins et des améliorations à apporter au programme. Afin d'assurer davantage la pertinence du programme, la Commission *suggère* au Collège de mettre en œuvre des mécanismes formels de liaison avec les universités.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les activités d'apprentissage. Les quatorze objectifs du programme sont répartis dans dix-huit cours de formation spécifique. Quatre de ces cours visent l'atteinte de deux objectifs. Le Collège, dans le processus d'élaboration du programme, s'est par ailleurs assuré que les buts généraux du programme ainsi que les objectifs de la formation fondamentale découlant du projet éducatif soient également pris en compte tant dans les cours de la formation spécifique que ceux de la formation générale. Ces buts et objectifs apparaissent explicitement dans le plan institutionnel de formation, dans les plans-cadres de cours de même que dans les plans de cours.

Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à assurer une progression dans les apprentissages et l'atteinte des objectifs. Les objectifs sont regroupés selon trois grandes phases d'apprentissage. L'acquisition d'outils et d'éléments de langage se retrouvent dans les cours de première et de deuxième session. L'appréciation d'œuvres existantes en utilisant les outils et les éléments de langage se fait notamment dans les cours de deuxième et de troisième session. Enfin, les élèves font appel à ces acquis lors des cours de troisième et de quatrième session pour la réalisation d'œuvres personnelles.

Les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. La charge de travail est également équilibrée d'une session à l'autre. La perception des élèves est que cette charge est lourde. Toutefois, les diplômés interrogés pour les besoins de l'évaluation estiment que le travail exigé d'eux lors de leurs études collégiales les a bien préparés aux études universitaires. Par ailleurs, plusieurs cours du programme, particulièrement ceux axés sur la production artistique personnelle, ont une durée de quatre heures favorisant ainsi chez l'élève l'approfondissement des aspects techniques et méthodologiques.

Compte tenu de tous ces éléments, la Commission estime que dans l'ensemble le programme est cohérent.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants sont variées : exposé magistral, exercices dirigés, travail en équipe, résolution de problèmes, utilisation de matériel audiovisuel et de logiciels, conférenciers invités, travaux de recherche. Les élèves et les diplômés interrogés estiment que ces méthodes sont adéquates et permettent d'atteindre les objectifs des cours. Ils considèrent toutefois que les choix que font les professeurs ne tiennent pas suffisamment compte des difficultés des élèves ou de leur rythme d'apprentissage. Par ailleurs, le Collège, constatant notamment que les cours de la formation générale étaient généralement moins bien réussis que ceux de la formation spécifique, a également analysé dans son rapport les mesures d'aide et d'encadrement qu'il offre aux élèves. Ces services d'aide, bien que connus de la part des élèves, sont toutefois peu fréquentés. Le Collège entend inciter les élèves à utiliser davantage les mesures d'aide à l'apprentissage telles que les centres d'aide en français et en philosophie. Par ailleurs, tant les élèves et les diplômés interrogés par le Collège que ceux rencontrés lors de la visite apprécient la grande disponibilité et le dévouement des enseignants. Cette disponibilité des enseignants, particulièrement pour soutenir les élèves dans les ateliers hors des heures de cours, est un des points forts du programme.

Il est toutefois difficile pour les enseignants d'intégrer les technologies de l'information et de la communication comme moyen d'apprentissage dans leurs cours compte tenu de certains problèmes mentionnés dans le rapport liés notamment aux logiciels spécialisés et à la performance des ordinateurs. L'aménagement des ateliers ainsi que le peu d'espace de diffusion ont également un effet sur les choix que font les enseignants des méthodes pédagogiques et des activités proposées aux élèves. Le Collège reconnaît ces problèmes et envisage plusieurs actions visant à faire davantage de place aux nouvelles technologies dans les cours de la formation spécifique, à améliorer l'accessibilité et la performance des ordinateurs et à offrir aux enseignants du perfectionnement sur les nouvelles technologies. Il entend également revoir l'aménagement des ateliers avec les enseignants du programme. La Commission encourage le Collège à poursuivre les démarches concernant le

développement des nouvelles technologies et le réaménagement des ateliers d'arts plastiques.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le Collège n'a abordé que très succinctement la question de l'évaluation des apprentissages dans son rapport. Les instruments d'évaluation eux-mêmes n'ont pas été analysés, le Collège se contentant de vérifier la conformité de quatre plans de cours à la PIEA. Le Collège n'a donc pas vérifié si les modes d'évaluation utilisés dans les cours permettaient d'attester l'atteinte des objectifs et des standards. Il a par ailleurs questionné les élèves et les diplômés pour connaître leur degré de satisfaction à l'égard de l'évaluation des apprentissages. Les élèves et les diplômés interrogés se disent satisfaits de l'évaluation qui a été réalisée de leurs apprentissages. La démonstration du Collège manque nettement de profondeur au point où le Collège lui-même n'a pu identifier les forces ou les faiblesses du programme dans ses pratiques d'évaluation des apprentissages.

La Commission a toutefois pu constater, par son analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation fournis par le Collège, que la maîtrise de chacune des compétences fait l'objet d'évaluation. Tous les cours comprennent un examen théorique en fin de session, auquel s'ajoutent un travail de session sous forme de projet en atelier ou de recherche documentaire, et une rédaction de texte expliquant le concept d'un projet ou les choix de l'élève dans la réalisation du projet. Ce groupe d'activités constitue l'épreuve terminale de cours que le Collège nomme *épreuve synthèse de cours*. Les activités de cette épreuve terminale sont échelonnées dans les dernières semaines de la session et comptent pour 40 % de la note finale. Cette façon de procéder n'apparaît pas conforme à l'article 4.2.3.1 de la PIEA. Selon cet article, l'épreuve « qui confirme la maîtrise minimale de la compétence doit représenter au moins 40 % de la note du cours ». Or, certains des modes d'évaluation mentionnés plus tôt ne permettent pas d'attester de la maîtrise de la compétence selon les standards visés. Par exemple, l'examen théorique prévu à la fin de chaque cours fait généralement appel à la mémoire et la recherche documentaire au relevé d'informations plutôt qu'à l'intégration des connaissances et à leur utilisation efficace dans la réalisation du projet. Ces modes d'évaluation ne sont donc pas appropriés pour une évaluation visant à attester la maîtrise de la compétence.

La Commission recommande donc au Collège de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation sont conformes à la PIEA et qu'ils attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. La moyenne générale au secondaire des élèves admis au programme est plus élevée que celle des élèves inscrits dans le même programme dans les collèges du SRAM³.

Le taux de réussite des cours, de la session d'automne 2001 à celle de l'hiver 2004, est dans l'ensemble satisfaisant. Les données présentées dans le rapport montrent que ce taux est, pour la grande majorité des cours de la formation spécifique, supérieur à 90 %. Le taux moyen de réussite pour les cours de première session est généralement supérieur à celui observé dans les autres collèges du SRAM. Les données fournies par le Collège permettent toutefois de constater que la plupart des cours de formation générale sont moins bien réussis. Le Collège indique d'ailleurs dans son rapport que le taux de réussite en formation générale doit être amélioré et a prévu des mesures à cet effet, notamment l'offre d'un encadrement personnalisé aux élèves en difficulté.

Le Collège n'aborde que très brièvement la question du taux de diplomation des élèves du programme dans son rapport. Statistiques à l'appui, il affirme que le taux de diplomation dans la durée prévue est plus bas que dans l'ensemble du réseau. Il n'a toutefois pas poussé plus loin son analyse de cette question. Le Collège, bien qu'il admette l'existence d'un problème quant au taux de diplomation des élèves du programme, n'a prévu aucune action à cet égard dans le plan d'action. Le plan institutionnel de réussite comprend toutefois des mesures susceptibles de favoriser une amélioration du taux de diplomation. Ces actions ne s'adressent cependant pas spécifiquement aux élèves du programme *Arts plastiques*. La Commission **suggère** au Collège d'approfondir son analyse des données sur la diplomation des élèves du programme *Arts plastiques* et de prévoir des mesures dans son plan d'action visant l'amélioration de ce taux.

3. Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

L'épreuve synthèse de programme est transdisciplinaire et permet d'évaluer l'intégration des apprentissages. Elle s'inscrit à l'intérieur du cours porteur *Intégrer les composantes plastiques et théoriques* (510-GGQ-04). Dans le cadre de cette épreuve, l'élève doit réaliser une œuvre personnelle et la diffuser. Dans les premières semaines du cours, il élabore son projet de création. Il réalise ensuite son œuvre et la diffuse dans un lieu public qu'il a lui-même choisi. Enfin, l'élève effectue un retour critique sur son travail par le biais d'un texte dans lequel il décrit sa démarche artistique et lors d'une présentation faite devant un jury composé de deux professeurs de la formation spécifique, d'un professeur représentant la formation générale et d'un membre de l'extérieur qui est soit un artiste ou un ancien élève du programme. Les élèves sont bien encadrés par leurs enseignants et réalisent des œuvres très personnelles et de qualité. Certaines de ces œuvres ont mérité des prix à leurs auteurs dans divers concours provinciaux. La Commission estime que l'épreuve synthèse est une des forces du programme *Arts plastiques*.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources humaines et matérielles ainsi que la qualité de la gestion du programme.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Dans cette section de son rapport, le Collège présente notamment des données relatives à la scolarité et l'expérience des enseignants du programme. Il conclut que les professeurs possèdent des compétences disciplinaires et pédagogiques adéquates et appréciées des élèves. Le rapport souligne également que le soutien du technicien en arts plastiques est apprécié tant par les professeurs que par les élèves.

Quant aux ressources matérielles, le Collège indique que l'accessibilité et la performance des ordinateurs sont à améliorer tout comme les ateliers destinés au programme. La Commission a d'ailleurs abordé la question des ordinateurs ainsi que celle des espaces de diffusion et du réaménagement des ateliers dans la section portant sur les méthodes pédagogiques.

La qualité de la gestion du programme

Trois sous-critères ont guidé l'évaluation de la gestion du programme effectuée par le Collège : le mode de gestion du programme, les relations avec les autres ordres d'enseignement et l'information transmise aux élèves.

Le Collège soulève deux aspects qu'il souhaite améliorer. Premièrement, bien que la majorité des élèves disent avoir été bien informés sur le programme et ses exigences, un grand nombre d'entre eux ne se souviennent pas d'avoir reçu l'information sur les règlements d'études. Le Collège entend donc prendre les moyens pour s'assurer que les élèves connaissent ces règlements et qu'ils sachent où les consulter. Deuxièmement, le Collège estime que les liens avec les écoles secondaires de la région sont corrects. Il estime toutefois que, pour mieux promouvoir le programme et améliorer le recrutement, les liens avec les écoles secondaires de la région doivent être renforcés.

Dans son rapport, le Collège affirme que, dans l'ensemble, la gestion du programme est efficace. Le comité de programme comprend, en plus des enseignants des disciplines de la formation spécifique, un représentant de la formation générale. Le Collège souligne cependant que la proportion importante d'enseignants à statut précaire dans le programme crée une certaine instabilité dans l'équipe de travail et complique quelque peu le travail du comité de programme. Les enseignants de leur côté ont indiqué qu'il peut être difficile de tenir des réunions pendant la session. Pour parvenir néanmoins à échanger ou à discuter de façon régulière à propos du programme, ils ont mis en œuvre divers moyens dont la création de sous-comités de travail ou la diffusion de l'information par courriel en plus des deux périodes libres communes prévues à l'horaire des enseignants.

Plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action transmis au comité visiteur quelques jours avant la visite. Il comprend onze actions regroupées selon les critères retenus pour l'autoévaluation. Le partage des responsabilités est précisé tout comme le calendrier d'évaluation. Selon la PIEP, la Direction des études s'assure du suivi donné aux recommandations du rapport final.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts plastiques* du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est de qualité.

Les élèves du programme profitent de l'encadrement d'une équipe de professeurs compétents, dévoués et très disponibles. La pondération des cours et des ateliers favorise chez l'élève l'approfondissement des aspects techniques et méthodologiques. L'épreuve synthèse permet d'évaluer l'intégration des apprentissages et favorise la réalisation par les élèves d'œuvres personnelles de qualité.

Des améliorations doivent tout de même être apportées au programme. Le Collège doit s'assurer que les modes et instruments d'évaluation sont conformes à la PIEA et qu'ils attestent l'atteinte des objectifs et des standards. La Commission a également formulé des suggestions relatives à la mise en œuvre de mécanismes formels de liaison avec les universités et les diplômés, à l'amélioration du taux de diplomation. En y ajoutant des mesures visant à corriger les lacunes observées par la Commission, le plan d'action devrait permettre un suivi adéquat à l'évaluation du programme.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu fait part à la Commission qu'il considère que ce rapport correspond aux grandes lignes de l'évaluation qu'il avait lui-même faite de son programme. Il formule des commentaires sur certains des points abordés par la Commission pour apporter des précisions et fait état des changements déjà réalisés et présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

Les actions réalisées, entreprises ou envisagées :

- Le Collège produit depuis la session d'automne 2005 un *Tableau de bord sur la réussite scolaire*.
- Il entend, en collaboration avec d'autres collèges, identifier et mettre en place des mécanismes formels de liaison avec les universités.
- Diverses actions relatives à l'intégration des nouvelles technologies et au réaménagement des ateliers ont été réalisées.
- Le plan d'action a été révisé et comprend maintenant une analyse et une mise à jour des épreuves synthèses de chacun des cours du programme.
- Des précisions ont été apportées au plan d'action concernant les responsabilités de la Direction des études relativement à l'évaluation des apprentissages.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité du programme *Arts plastiques (510.A0)* offert au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle souhaite être informée au moment opportun des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente